

## Contrat de la pension

- L'identification est obligatoire par tatouage ou par puce électronique
- La vaccination est obligatoire pour tous les chiens séjournant chez nous. Maladie de Carré (C), Hépatite de Rubarth (H), Parvovirose(P) Leptospirose (L). Le carnet devant être en notre possession durant le séjour.
- Afin de respecter l'hygiène de la pension, nous vous demandons de procéder à un traitement **vermifuge** et **anti-parasitaire** quelques jours avant son arrivée.
- Aucun chien agressif ne pourra être accepté
- Afin d'éviter tout conflits ou accident au sein de la pension, les femelles en chaleur ne sont pas admises
- La nourriture sera de préférence fournie par le propriétaire car il est préférable que le chien garde son alimentation habituelle (les chiens tolèrent mal les changements alimentaires). Toutefois le chien peut être nourrit sans supplément par la pension canine par des croquettes de qualité supérieures (PURINA PROPLAN).
- Les horaires d'arrivées et de sorties des chiens ainsi que les visites préalables de la pension canine, se font sur rendez-vous pris par téléphone.
- Le jour d'entrée est facturé mais pas celui du départ si le chien sort avant 14h00.
- La réservation sera effective après réception du versement d'un acompte de 30% du montant total.
- Il n'est procédé à aucune "Entrée" ou "Sortie" , Dimanches et Jours fériés.
- Si l'état de l'animal nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire du chien donne son accord pour que la pension canine prenne toutes dispositions concernant la santé de son animal. Les frais seront à la charge du propriétaire de l'animal.
- En cas de décès du chien, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée, ceci à votre charge.
- Durant le séjour, toutes les journées réservées sont dues. En cas de retour prématuré, les journées payées ne seront pas remboursées . Le propriétaire s'engage à payer la totalité du séjour tel qu'il était prévu.
- En cas d'annulation de la réservation dans un délai inférieur à 20 jours par rapport à la date d'entrée prévue, les arrhes ne seront pas remboursées.
- Les chèques d'acompte de réservation, sont encaissés dès réception.
- Le solde du séjour sera réglé en totalité au dépôt du chien

**J'ai lu et accepte le règlement de la pension canine décrit ci-dessus sans réserve.**

Nom, prénom :

Date et signature :

